



21 07 2023

Céapsy & Visio

De 14h à 16h30

ÉTAIENT PRESENTS :

- 7 membres de la communauté

I. L'AGENDA DES PROCHAINS EVENEMENTS

EVENEMENT	Date	Lien
"Essaimons l'espoir" : un évènement de Dites Je Suis Là	14/09	lien
4è Journée régionale Prévention du suicide Diversité et Complémentarité en Île-de-France	15/09	lien
Forum Rétablissement en Santé Mentale - Édition 2023	21/09	lien
9e Rencontres soignantes en psychiatrie	17/10	lien

II. RÉSUMÉ DES ÉCHANGES

Thématiques retenues par les participants à l'issue du vote :

1. **Le bénévolat : levier de rétablissement en santé mentale ?**

Pour cette communauté estivale, le groupe a opté pour la thématique du bénévolat, en lien avec la sortie récente de la [revue du Céapsy](#) sur cette thématique. Dans cette revue, le Céapsy aborde la question du bénévolat formel (réalisé dans le cadre de missions auprès d'associations), sa définition, sa place dans les ressources en santé mentale, les représentations qu'en ont les personnes concernées interrogées et les professionnels du soin et de l'accompagnement, ainsi que les freins et leviers de sa mise en place. Le contexte de la communauté de pratiques a permis d'ouvrir le débat sur ses finalités dans une perspective de rétablissement

- Bénévolat et travail :

Les participants ont échangé à propos du constat mis en lumière dans l'étude : une définition et des attentes différenciées vis-à-vis du bénévolat. Les personnes concernées évoquent l'action bénévole comme un levier d'utilité sociale et comme opportunité de déployer des formes de solidarité. Tandis que les professionnels mettent surtout en lumière la dimension d'insertion professionnelle/tremplin vers l'emploi.

« Il y a une opposition entre la vision des pros et des personnes concernées mais je pense que c'est la même énergie, l'envie de s'activer pour atteindre un objectif »

« Lorsque des personnes sont dans l'attente d'une formation, on peut suggérer le bénévolat. On observe que ça aide notamment au niveau de l'anxiété et ensuite il est plus facile pour eux de se projeter »

« Le travail en France est une injonction légale. Au niveau de la loi, le citoyen a le droit et le devoir de travailler¹, ce qui fait de l'inactivité une irrégularité. C'est stigmatisant pour ceux qui ne peuvent pas travailler »

« En tant que professionnels nos repères sur le bénévolat ne sont pas forcément clairs. Autant on sait clairement ce qu'on attend d'un stagiaire, autant le bénévole c'est moins clair. Y compris au niveau de ses attentes en tant que bénévole ».

- Une opportunité d'apprentissage :

Les participants ont également parlé du bénévolat comme une opportunité d'expérimentation, de découverte d'appétences qui résonne avec une vision du rétablissement qui ouvre des possibles pour les personnes.

« Le bénévolat permet d'ouvrir des portes auxquels on a pas accès »

« J'ai découvert mon métier grâce au bénévolat, c'était pas toujours confortable et il y'a des contraintes mais ça m'a donné mon envie de me former. »

- Les limites du bénévolat :

Certains participants ont émis des réserves vis-à-vis de l'action bénévole, lorsque celle-ci s'inscrit dans une activité proche du travail en termes d'intensité et de responsabilité.

On est dans une société où on a quand même besoin d'argent pour vivre. C'est vrai qu'il faut rester positif mais même pour les gens qui sont bénévoles à la SPA : tout travail mérite salaire

Idem pour la pair-aidance que certains estiment incompatible dans un cadre bénévole

« La pair-aidance bénévole c'est une hérésie car c'est du boulot »

Si ces remarques permettent de mettre en garde contre les formes de travail dissimulé, elles mettent également en exergue un élément indispensable à la mise en place de la pratique : la volonté et la disponibilité des personnes.

En effet, les effets bénéfiques du bénévolat nécessitent de lever au préalable les freins qui pourraient le dévoyer. À titre d'illustration, les éventuels frais engendrés par la réalisation d'une mission (essence, transports, téléphone, ...) devraient être pris en charge pour ne pas mettre en échec la

¹ Article 5 du préambule de la constitution de 1946

démarche.

2. À partir de quand peut-on parler de rétablissement ? Quelle place pour la psychiatrie demain ?

La seconde thématique débattue portait sur la notion de rétablissement et limites d'une vision « professionnelle » ses enjeux. La mise en « conformité » des pratiques d'accompagnement avec l'orientation « rétablissement » peut en effet donner le sentiment que le rétablissement est un processus que l'on peut séquencer et généraliser en tant que professionnels, alors que les personnes concernées en parlent surtout comme d'un processus individuel, et intime

« C'est quelque chose qu'on conceptualise en tant que pros Mais le concept existe déjà avant du point de vue des personnes accompagnées »

Si on part d'un point de vue institutionnel on aura tendance à avoir une vision normative du rétablissement : se stabiliser, trouver un travail, trouver un logement, etc ... L'institution aura tendance à favoriser ces indicateurs

Un des biais évoqués est celui de l'association entre autonomie et rétablissement. L'exemple du logement autonome a notamment été cité pour parler des différentes représentations des parcours de rétablissement :

Il y'en a qui ont besoin de vivre avec leur famille et chez d'autres, la personne vit mal avec la famille ; alors l'accompagnement au logement est nécessaire. Mais dans les deux cas on pourrait parler de parcours de rétablissement.

On a tendance à aborder le rétablissement sur l'angle de l'inclusion et j'ai l'impression qu'on projette surtout nos attentes sur les personnes

Une anecdote relatée a mis en évidence la spécificité du positionnement nécessaire pour favoriser le rétablissement.

Je connais une personne qui est dans cette ambivalence vis-à-vis du logement. Un jour il se sent prêt à partir de chez ses parents et l'autre il dit vouloir rester. Ce n'est pas simple mais il faut savoir accompagner cette hésitation également.

Il en va de même pour la question de la stabilisation des troubles qui, selon les participants ne constitue pas un préalable obligatoire pour commencer à parler de rétablissement :

Si on attend que la personne soit parfaitement rétablie pour parler de rétablissement, dans ce cas ce n'est plus un processus

Par ailleurs, des discours actuels sur la place des soins dans le rétablissement tendent à mettre à distance la psychiatrie au profit des autres dimensions de la vie des personnes dans une logique d'inclusion (logement, travail, citoyenneté). Cette évolution permettrait ainsi de recentrer les l'attention sur le mieux-être des personnes au-delà des symptômes.

Lorsqu'on a affaire à des personnes qui rejettent le soin en bloc, parler de Réhab, de psychoéducation ou encore de pair aidance nous permet de contourner les stigmates et de s'intéresser au quotidien des gens.

Cela étant, les participants mettent en garde à ce que le passage du « tout psychiatrique » à un nouveau **modèle multifactoriel** ne s'accompagne pas d'une disparition du soin au prétexte d'un rétablissement qui se jouerait entièrement en dehors des lieux de soin.

« Il y'a des animateurs de GEM qui avaient déjà mis en garde sur le glissement de responsabilité des hôpitaux saturés vers les GEM »

« Si l'on promeut des nouvelles approches mais qu'il n'y a plus de psychiatres pour les mettre en application, on va se retrouver avec des nouveaux problèmes »

III. PROGRAMME



Nous informons les membres de la communauté que la communauté dispose désormais d'un espace sur le site internet du Céapsy : [lien](#)

Calendrier des rencontres 2023 : format hybride

- 08 Septembre
- 20 Octobre
- 01 Décembre